CERTIFICAT DE SPECIALISATION
Gestion des Arbres d'Ornement

CERTIFICAT DE SPECIALISATION
Gestion des Arbres d'Ornement

LA FORMATION

Objectifs

Recenser les arbres et disposer constamment d'une information fiable et réactualisée.
Surveiller le patrimoine arboré et identifier les arbres malades et dangereux (Diagnostiquer et préconiser des soins).
Assister la conception et suivre la mise en œuvre de plantations.
Protéger les arbres (législation).
Concevoir le développement et le renouvellement du patrimoine.

Programme

Etude de patrimoines arborés dans leurs environnements.
Diagnostic, étude et conseil pour la gestion de patrimoines arborés.
Conduite de chantiers de plantation ou de taille et soins aux arbres dans le respect d'un cahier des charges et de la sécurité en vigueur.

Organisation

La Formation d'une durée de 560 heures en centre est organisée selon le principe de l'alternance avec des périodes en entreprise
Elle est composée de 3 Unités Capitalisables.
Intervention sur des patrimoines arborés de domaines classés publics ou privés prestigieux (Arboretum des Barres, Parc de Vauréal, Cité Universitaire).

Obtention du Certificat de Spécialisation (Niveau III) Gestion de l'Arbre d'Ornement par unités capitalisables agréé par le Ministère de l'Agriculture.

LES MODALITÉS

• Conditions d'admission

Avoir plus de 18 ans
Etre titulaire d'un diplôme de niveau III (BTSA AP ou TF) ou expérience en élagage supérieure à 3 ans
Permis B recommandé

• Conditions financières

Contrat d'Apprentissage
Contrat de Professionnalisation
Congé individuel de formation (CIF CDD ou CDI)
Périodes de professionnalisation,
Compte Personnel de Formation (CPF)
Frais d'inscription et de dossier à la charge du stagiaire

• Conditions pratiques

Possibilité de restauration scolaire et d'hébergement en internat.

Pour tout renseignement :
C.F.P.P.A.H
Route des Princesses
78100 St Germain en laye
01 30 87 18 40
www.cfppah.ac-versailles.fr